



Saviez-vous que...



MOT DU PRESIDENT

Le 1er décembre dernier, un nouvel exécutif et un nouveau bureau de direction ont été élus lors de l'assemblée générale annuelle. Il ressort, à l'analyse de ces nouveaux corps syndicaux, un heureux amalgame de nouveaux officiers venant se joindre à d'autres plus expérimentés.

En tant que président, je suis très satisfait de l'équipe qui s'est formée. Elle est, à mon point de vue, gage d'un renouveau de l'action syndicale tellement nécessaire dans les circonstances.

Nous terminons présentement une période instante de négociations qui a abouti à une entente de principes qui devrait être entérinée bientôt par tous les syndicats du secteur scolaire C.S.N.

Cependant nous, le soutien de la C.E.C.M. devons négocier localement avec notre employeur certains arrangements locaux, notamment au niveau du mouvement de personnel.

Rien n'est réglé en ce sens et l'entente de principe provinciale ne sera pas mise en vigueur tant que la C.E.C.M. n'aura pas réglé avec ses employés(ées) de soutien.

Nous négocions présentement avec les représentants du Bureau des relations professionnelles pour en arriver à un accord dans les plus brefs délais.

Prendre les rennes d'une association dans de telles circonstances, n'est certes pas facile, mais il s'agit d'un travail passionnant qui présente un intérêt de tous les instants.

Je suis persuadé que le nouvel exécutif et le nouveau bureau de direction seront à la hauteur du travail qui nous attend face à la nouvelle convention collective qui sera mise en vigueur bientôt.

PIERRE TREMBLAY, président

RAPPORT SUR LES MOYENS DE PRESSION

Récemment, nous avons tenu une journée de grève qui fut un grand succès. Nous nous sommes retrouvés très nombreux au sous-sol de l'église St-Emile pour entendre un dernier rapport de négociations. A ce moment rien n'était réglé et les négociations se sont poursuivies de façon très intense par la suite. Finalement, le 18 décembre, on nous apprenait qu'une entente de principe était intervenue entre la Fédération des Employés du Secteur Public (C.S.N.) et le gouvernement.

Dans le jeu des négociations, certains prétendent que la grève est devenue maintenant un moyen inutile, surtout dans le secteur public. Je me permets de diverger d'opinion là-dessus car le deux heures de grève du 15 octobre et la journée du 12 décembre ont, de toute évidence, apporté une pression suffisante pour amener un règlement satisfaisant. Même la perte de salaire encourue pour la journée du 12 décembre a été récupérée par les pourcentages de salaires augmentés que nous avons réussi à négocier.

Rappelons nous qu'avant le mois de décembre l'augmentation proposée par le gouvernement était à toute fin pratique de 3,5% pour les trois années du contrat de travail. Maintenant nous aurons 3,5%, 4,0% et 4,15% pour la même période. La journée de salaire perdue est donc amplement compensée. De plus l'aspect normatif de la convention collective a été énormément amélioré.

Lors des négociations antérieures, les autres groupes de syndiqués (affaires sociales, enseignants) ont fait des mouvements de grève. C'était à notre tour d'agir en ce sens. Nous pouvons être fiers de l'action accomplie.

Quant au 25,00\$ de remboursement pour la journée de piquetage du 12 décembre, vous l'avez sans doute déjà reçu. Nous avons fait coïncider ce remboursement avec la période de paie où la journée de grève a été retenue. Ainsi cette coupure sera moins évidente et fera moins mal. Merci aux officiers et officières qui ont fait du surtemps bénévolement pour produire ces chèques. Merci aussi à nos deux secrétaires Micheline et Claire pour leur coup de main.

PIERRE TREMBLAY, président

RESUME DES PRINCIPALES ENTENTES

Augmentations prévues

1985-86: 3,5%

1986-87: 4,0%

Au 31 décembre 1987, si l'inflation se situe au-delà de 4,25% et en-deçà de 5,25%, il y aura ajustement d'un pourcentage équivalent, soit 1% ou moins pour l'année 1987-88. Il n'y a pas de rétroactivité sur l'ajustement. Au-delà de 5,25%, il n'y a pas d'ajustement.

1987-88: 4,15% plus 0,10¢ de l'heure pour toutes et tous.

N.B. Tous les employés(ées) dont le salaire se situe au-dessous du salaire médiane de 13,05\$, les pourcentages d'augmentation seront légèrement supérieurs pour les années 1986-87 et 1987-88 puisqu'ils pourront atteindre 5,4% et 5,19% pour les plus bas salariés.

Clauses normatives

Statut précaire:

- Elargissement du champ d'application de la convention collective pour les employés(ées) à statut précaire, avec droit de grief sur tous les aspects de la convention qui les concernent;
- Comptabilisation du temps fait comme temporaire pour les statuts précaires qui deviennent réguliers;
- Elargissement de l'accès aux droits parentaux pour les statuts précaires;
- Meilleur accès aux régimes d'assurance-vie et maladie et la part de la prime payée par l'employeur est doublée.
- Possibilité pour ces personnes de réintégrer leur poste après un accident de travail;
- Pour les employés(ées) des services de garde, droit de rappel de 18 mois et possibilité de recevoir le 8% de vacances sur chaque paie. Nouvelles échelles de traitement: responsable - 2 échelons supplémentaires
préposé(e) - échelles assimilées à celles de surveillant d'élèves

Employés(ées) réguliers(ières):

- Possibilité de retour progressif au travail après une invalidité;
- Ajout des soldes de banques monnayables aux vacances annuelles;
- Utilisation des vieilles banques, en vacances pour les 55 ans et plus;
- Montant alloué pour la formation des employés(ées) passe de 24,00\$ à 36,00\$ par personne;
- Elargissement de l'accès aux congés partiels;
- Droit de retour dans son poste après un congé sans solde même après 12 mois;
- Congé sans solde automatique aux 7 ans avec cumul de l'ancienneté;
- Possibilité de retraite anticipée pour les employés(ées) inscrits(tes) au RREGOP
- Consultation obligatoire du syndicat lors de l'avènement de changements technologiques;
- Frais d'arbitre payés à 100% par l'employeur.

Ceci constitue un résumé très succinct des ententes intervenues entre le gouvernement et le secteur scolaire. Il n'est en rien exhaustif et ne doit être reçu qu'à titre indicatif seulement.

Pour connaître toute l'étendue des règlements, il faudra bien sûr se référer aux textes intégraux de la convention collective, qui seront disponibles plus tard.

SERVICES DE GARDE

Les services de garde à la C.E.C.M. prennent de plus en plus d'ampleur. D'une trentaine d'inscriptions en 1980, nous nous retrouvons à 3 000 en 1986, soit 100 fois plus. Et ce n'est pas fini. Les besoins vont grandissants et n'eut été d'un manque de disponibilité de locaux, il y aurait sans doute encore plus d'inscriptions à ce jour.

Devant une telle popularité de ce service, il nous apparaît important à l'A.P.P.A. que les employés(ées) qui y travaillent puissent bénéficier de conditions de travail semblables à celles de leurs camarades des autres bureaux et services. Hélas ce n'est pas le cas. Mal payés et trop souvent soumis à l'arbitraire de la structure administrative, ces gens n'ont pour ainsi dire, pas de conditions de travail.

Heureusement, les dernières négociations leur ont apporté des bénéfices dignes de ce nom. Ainsi, les préposés(ées) verront maintenant leur échelle de salaire assimilée à celle de surveillants d'élèves. Pour les responsables, 2 échelons supplémentaires seront ajoutés à leur échelle de salaire. Ils ou elles auront donc un salaire un peu plus en accord avec leur niveau de responsabilités.

Au-delà des considérations monétaires il y a le fait qu'une liste de rappel de 18 mois sera établie par lieu de travail avec mise-à-pied par ordre inverse d'ancienneté et rappel par ordre d'ancienneté. Ce n'est certes pas la sécurité d'emploi telle qu'elle existe pour les réguliers, mais la notion de renvoi et de rappel n'est plus laissée à l'arbitraire du patron. Il s'agit à notre point de vue d'un pas extrêmement important qui augure bien pour l'avenir. Beaucoup reste à faire mais un aspect important en regard du service rendu est maintenant reconnu.

Enfin, la possibilité d'accéder à des postes réguliers permanents pour ces employés(ées) est maintenant acquise. Là aussi, c'est un pas de géant.

LOCAUX DE L'ASSOCIATION

Nous avons entrepris un réaménagement des locaux de l'Association afin d'améliorer l'efficacité du travail que nous faisons pour vous.

Ces jours-ci nous avons fait un "grand ménage" des locaux qui a fait grand bien. Merci à Jean-Claude Emard et Normand Chartrand pour leurs "bras" et à Jacques Gascon pour la supervision. Un merci tout spécial à Aline Pilotte qui est l'instigatrice de ces "travaux" et qui a fourni plein d'idées sur les choses à faire et les améliorations à apporter.